



Une année remplie de rebondissements

Les marchés financiers nord-américains ont terminé l'année avec une belle performance malgré les nombreux rebondissements auxquels nous avons assisté en 2016.

L'année a débutée avec des baisses importantes pour la plupart des bourses mondiales en raison des craintes pour la croissance économique.

Puis à partir de la fin du mois de février les marchés ont repris leur tendance à la hausse suite à un retour de l'optimisme concernant l'économie américaine.

Les marchés ont ensuite été surpris par le résultat du référendum britannique pour sortir de l'Union européenne. La majorité des stratèges s'attendaient à ce que le camp du statu quo l'emporte mais c'est plutôt le camp en faveur de la séparation qui a remporté le plus de voix.

Nous avons assisté à un évènement encore plus surprenant au mois de novembre avec la victoire de Donald Trump à l'élection présidentielle américaine. De plus, la Chambre des représentants et le Sénat sont aussi passés sous le contrôle des républicains.

Malgré ce que plusieurs prévoyaient, une hausse des marchés boursiers a suivi la victoire de M. Trump. Ses promesses d'augmenter les dépenses en infrastructures, de baisser les impôts et de diminuer la réglementation pour le secteur financier sont accueillies de façon positive par les investisseurs.

Les taux d'intérêts ont pour leur part connu une hausse importante suite à l'élection. Le taux des obligations du gouvernement américain à échéance de 10 ans est passé d'environ 1.80% au début novembre à environ 2.60% à la mi-décembre. C'est un mouvement très important en un court laps de temps.

Les taux d'intérêts canadiens ont aussi connu une hausse semblable. Le taux des obligations du gouvernement canadien à échéance de 10 ans est passé d'environ 1.20% à environ 1.80% pendant la même période.

C'est une des raisons principales qui explique la bonne performance des secteurs qui sont favorisés par une hausse des taux d'intérêts (par exemple le secteur financier) comparativement aux secteurs qui sont favorisés par une baisse des taux d'intérêts (par exemple le secteur des services publiques).

Un aspect des politiques du président Trump qui sera à surveiller est sa promesse de ramener des emplois manufacturiers aux États-Unis. S'il va de l'avant de façon importante, cela pourrait amener une vague de protectionnisme qui nuirait à la croissance économique.

Nous en saurons bientôt plus sur les intentions du 45^{ème} président américain puisqu'il est officiellement entré en poste depuis le 20 janvier dernier.

Notre équipe



Mario Therrien, Camille Prévost et Anthony Ducharme

RAPPEL AU SUJET DU CÉLI

Malgré le fait que le compte d'épargne libre d'impôt (CÉLI) existe depuis 2009, ses principales caractéristiques restent parfois méconnues. Nous ferons donc un retour sur ce compte d'investissement qui prend de plus en plus d'importance pour les épargnants canadiens.

Le CÉLI permet aux personnes de 18 ans ou plus de faire fructifier leur épargne à l'abri de l'impôt. Donc les revenus gagnés dans le compte (par exemple les intérêts, les dividendes ou les gains en capital) ne sont pas imposables, même lorsqu'ils sont retirés. Les retraits n'ont donc pas d'incidence sur l'admissibilité aux prestations gouvernementales basées sur le revenu ni aux crédits d'impôt (comme la Sécurité de la vieillesse, le Supplément de revenu garanti et le crédit pour la TPS).

Par contre, les contributions ne sont pas déductibles d'impôt. Les intérêts payés sur un montant d'argent emprunté pour cotiser à un CÉLI ne sont pas déductibles d'impôt non plus.

Le gouvernement détermine à chaque année un montant de cotisation maximale. Pour 2017, ce montant est de 5 500\$. Les droits de cotisation sont cumulatifs, ce qui fait qu'une personne qui n'a jamais cotisée à un CÉLI et qui était âgée de 18 ans ou plus en 2009 peut cotiser jusqu'à 52 000\$ en 2017.

Un avantage intéressant de ce type de compte est la flexibilité au niveau des retraits. Ainsi, tout montant retiré au cours d'une année est ajouté aux droits de cotisation de l'année suivante. Par exemple, quelqu'un qui a contribué au maximum à son CÉLI jusqu'en 2016 et qui retire 5 000\$ en décembre de cette même année pourra ajouter ce montant à son espace de cotisation en 2017. Le mois de décembre est donc un bon moment pour faire un retrait du CÉLI.

De plus, il n'y a pas d'âge auquel il devient obligatoire de faire des retraits ni de montant minimum à retirer.

Il est aussi important de noter que plusieurs types de placements peuvent être utilisés dans le CÉLI. Les placements admissibles sont par exemple : des fonds communs de placements, des actions cotés à une bourse admissible, des obligations, etc. Ce sont en fait les mêmes placements que ceux admissibles au REER.

C'est donc un complément très intéressant au compte enregistré d'épargne retraite (REER). Pour certaines personnes, il peut même être plus avantageux de cotiser au CÉLI qu'au REER. En règle générale, le CÉLI procurerait un rendement net plus élevé que le REER si le taux d'imposition de l'investisseur au moment du retrait est plus élevé que son taux au moment de la cotisation. Dans le cas contraire, le REER procurerait un rendement net plus élevé. Avant de prendre une décision il faut bien sûr évaluer le portrait financier global de l'investisseur.

Sincèrement,



Anthony Ducharme, B.Sc.
Conseiller en placement

SOMMAIRE DES MARCHÉS FINANCIERS

Indices boursiers	Niveau au 31 décembre 2016	Haut 2016	Bas 2016	Rendement 2016
S&P TSX Composite, Canada	15 288	15 422	11 843	17.50 %
S&P 500. États-Unis	2 239	2 272	1 829	9.50 %
FTSE 100, Royaume-Uni	7 143	7 143	5 536	14.43 %
DAX, Allemagne	11 481	11 481	8 752	9.50 %
Nikkei 225, Japon	19 114	19 494	14 952	1.57 %
Hang Seng, Hong Kong	22 000	24 099	18 319	1.00 %
Devise	Niveau au 31 décembre 2016	Haut 2016	Bas 2016	Rendement 2016
Dollar canadien/US (USD/CAD)	1.3430	1.4576	1.2527	-2.96 %
Dollar canadien/Euro (EURO/CAD)	1.4131	1.5897	1.3880	-5.91 %
Matières premières	Niveau au 31 décembre 2016	Haut 2016	Bas 2016	Rendement 2016
Pétrole brut (US\$/baril)	53.72	54.06	27.45	42.87 %
Gaz naturel (US\$/mmBtu)	3.68	3.83	1.64	55.27 %
Or (US\$/once)	1 152	1 372	1 073	8.58 %

Les renseignements contenus dans ce document ont été préparés par Anthony Ducharme, conseiller en placements chez Valeurs mobilières Banque Laurentienne et ont été obtenu de sources que nous jugeons fiables, mais ne sont pas garantis et pourraient s'avérer incomplets. Les opinions exprimées ne reflètent pas nécessairement celles de Valeurs mobilières Banque Laurentienne et ne doivent pas être interprétées comme une sollicitation d'offre d'achat ou vente des titres ci-mentionnés. Les placements mentionnés ne peuvent pas convenir à tous les investisseurs, veuillez consulter votre conseiller en placement. Un placement dans l'OPC (Organisme de placement collectif) peut donner lieu à des frais de courtage, des commissions de suivi, des frais de gestion et autres frais. Veuillez lire le prospectus avant de faire un placement. Les OPC ne sont pas garantis, leur valeur fluctue souvent et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir. Anthony Ducharme conseiller en placement avec Valeurs mobilières Banque Laurentienne, membre du FCPE et de l'OCRCVM, et est une filiale en propriété exclusive de la Banque Laurentienne du Canada.